

■ **Electricité Neuchâteloise S.A.**, à Corcelles-Cormondrèche (FOSC du 12.03.2002, p. 10). Signature collective à deux a été conférée à Sapin Alain, de Autigny, à Echandens, directeur. Procuration collective à deux a été conférée à Cotting Erhard, de et à Tentlingen.

Journal no 3207 du 25.11.2002  
(00750662 / CH-645.1.000.039-3)